

**DEL-2024-13****Extrait du registre  
des délibérations du  
Conseil d'administration****SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024****Secrétaire de séance :**  
**DAGORNE Léo****Nombre de membres du  
Conseil  
d'administration : 16**Présents : 9  
Pouvoirs : 5  
Votants : 14  
Ne prend pas part : 0**La Présidente**

LEMARDELEY Marie-Christine

**Les administrateurs**KOMITES Pénélope  
AKKARI Maya  
BROSSEL Colombe  
COBLENCÉ Emmanuel  
SIMONDON Paul  
CONNAULT François  
BIRABEN Anne  
MESSAS Emmanuel  
RENNER Marc  
MARINETTI Angela  
LECOQ Jean-Pierre  
BONNEAU Stéphanie  
LANNIBOIS-DREAN Hélène  
GILAT Sylvain  
DAGORNE Léo

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin 2024 à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 7 juin 2024, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

**Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales complétée par décrets en Conseil d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie ESPCI disposant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique ;

Vu la délibération 2023-ESPCI n°4 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 13 octobre 2023 ; Vu la délibération 2023 - ESPCI n°2 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 13 octobre 2023 portant Adoption du règlement budgétaire et financier applicable à la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2023 - ESPCI n°1 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 6 décembre 2023 portant adoption du Budget primitif 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-10 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de 2023 ;

Vu la délibération DEL-2024-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant approbation du compte administratif de 2023 ;

Vu la délibération DEL-2024-12 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant affectation des résultats 2023 ;

Considérant que le compte de gestion, le compte administratif et les résultats de l'exercice précédent ont été approuvés lors de la présente séance ;

Considérant que le Conseil d'administration peut déléguer à sa Présidente, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; que dans ce cas, la Présidente doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

**Article 1 :** le budget supplémentaire de 2024 annexé à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le Conseil d'administration délègue à sa Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance



Léo DAGORNE

La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY